



## Arrêté Municipal n° 91 / 2024

### Ouverture du Domaine Skiable de Notre-Dame de Bellecombe

NOTRE DAME DE  
BELLECOMBE

STATION VILLAGE  
SAVOIE MONT-BLANC

M. le Maire de la Commune de Notre-Dame de Bellecombe (Savoie),

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne ;

**Vu** la réunion de Commission Municipale de Sécurité des Pistes du 27/11/2024 ;

## ARRETE

### Article 1

Le domaine skiable de la Commune de NOTRE-DAME de BELLECOMBE est ouvert du **samedi 21 décembre 2024 au dimanche 6 avril 2025, selon les conditions d'enneigement certaines remontées et/ou pistes pourront être fermées.**

### Article 2

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

⇒ **du 21/12/2024 au 07/02/2025 de 9h00 à 16h45 dernier départ**

⇒ **du 08/02/2025 au 06/04/2025 de 9h00 à 17h15 dernier départ**

### Article 3

L'accès aux pistes est interdit en dehors de ces horaires à tous les usagers quel que soit son mode de « transport » : skieurs, piétons, utilisateurs de luge, raquettes...

### Article 4

Les restaurants d'altitude situés en bordure de pistes et desservis par les remontées mécaniques doivent fermer, au plus tard, en même temps que les pistes.

Les responsables de ces établissements (bar ou restaurant) doivent informer la clientèle et l'inviter à quitter les lieux à la demande du personnel du service des pistes.

En cas de non-respect, le restaurateur engagerait sa propre responsabilité.

### Article 5

Il est interdit aux personnes non habilitées de déplacer, de décrocher, de modifier et plus généralement de porter atteinte aux éléments de protection et de signalisation contribuant à la sécurité sur les pistes.

### Article 6

Cet arrêté sera affiché en Mairie, à l'Office du Tourisme, aux départs des remontées mécaniques et notifié aux exploitants des restaurants d'altitude « Au Cœur du Diamant », « Le Bonnet Blanc » et « Le Boétet ».

### Article 7

Ampliation sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet d'Albertville,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ugine,
- Mmes et M. les Maires des stations de l'Espace Diamant,
- M. les Directeurs des stations de l'Espace Diamant,
- M. le Directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal,
- M. le Directeur de l'ESF de Notre-Dame de Bellecombe,
- M. le Chef du Centre de Secours du Val d'Arly,
- Groupement des ambulances.

Fait à Notre-Dame de Bellecombe, le 19 décembre 2024.

Le Maire, M. MOLLER Philippe

